

## **Archives départementales du Jura**

### **Tables, registres de formalité et sommiers des bureaux de l'Enregistrement du Jura 1790-1955 (1975)**

(sous-série 3 Q)

#### **Brève présentation institutionnelle et géographique**

Les bureaux de l'Enregistrement ont été ouverts à la Révolution et sous l'Empire dans chaque chef-lieu de canton du département du Jura. De fait, la plupart d'entre eux prirent la suite immédiate des bureaux du Contrôle des actes des notaires et sous seing privé (voir sous-série 2C) car la plupart des chefs-lieux de canton étaient eux-mêmes d'anciens bourgs seigneuriaux et royaux ou bien des sièges de châtelainies et bailliages. Les bureaux installés dans quelques petits cantons qui ne perdurèrent pas au-delà de la Révolution furent immédiatement rattachés au plus proche bureau. Entre les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les bureaux des principaux chefs-lieux de canton englobèrent les plus modestes bureaux de leur voisinage ; ce mouvement s'accéléra à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

On renvoie le chercheur et le lecteur, en salle de lecture et sur le présent portail, à deux relevés et à deux cartes établis par M. Damien Willemann en 2016-2017, pour repérer le plus aisément possible le ou les bureaux d'Enregistrement où des formalités recherchées sont susceptibles d'avoir été enregistrées :

- Relevé des rattachements successifs de bureaux de l'Enregistrement du Jura par arrondissement jusqu'en 1955 environ.
- Relevé des communes rattachées à chaque bureau de l'Enregistrement du Jura ; chaque ensemble de communes d'un bureau qui est fermé et fondu dans un autre bureau est rattaché de facto à ce bureau de rattachement.
- Une carte indicative du ressort géographique des bureaux actifs du milieu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (période où le nombre de bureaux est le plus grand dans le département quoique des fusions soient déjà opérées).
- Une carte du ressort géographique de chaque bureau fonctionnant effectivement en 1955.

## Présentation du fonds de l'Enregistrement (typologie et état de classement)

La sous-série 3Q des Archives du Jura se compose essentiellement des tables, registres de formalités et de quelques sommiers comptables établis dans les bureaux de l'administration de l'Enregistrement. Des documents liés à l'organisation générale, au personnel et au fonctionnement de cette administration ont été repérés dans la partie générale de la sous-série 1Q, laquelle, à ce jour, n'est pas classée mais récolée très sommairement ; ces documents généraux seront identifiés et extraits de leurs liasses actuelles au plus tard lors du classement définitif de cette sous-série ; ils seront placés en tête de l'inventaire final de la sous-série 3Q, avant le détail des registres conservés par bureau.

Les registres de l'Enregistrement ont été versés aux Archives départementales du Jura à partir de 1898 et jusqu'en 2012. Ils présentent certes des lacunes dont sont la cause plusieurs incendies (Saint-Claude en 1799, Dole en 1802, Salins en 1825 et Arbois en 1830) et l'impéritie des hommes (très mauvaises conditions climatiques de conservation : atteintes par l'humidité et a moisissures). Pour autant, ils forment des séries assez cohérentes et il n'y a pas de bureaux pour lesquels aucun registre n'ait été conservé.

Les registres de formalité tenus par les bureaux de l'enregistrement forment trois séries principales :

- Les registres d'enregistrement des *actes civils publics*, c'est-à-dire passés devant notaire, chaque notaire étant tenu de faire enregistrer ses actes au bureau du ressort géographique de sa résidence.
- Les registres d'enregistrement des *actes sous seings privés*, c'est à dire passés entre personnes privées sans intervention d'un officier public ministériel. Ces actes sont présentés à l'Enregistrement au bureau choisi par les parties ou l'une d'elles ; des registres distincts sont parfois tenus pour les baux.
- Les registres des déclarations de *mutation par décès* (ou *déclarations de successions*). Une déclaration est faite dans chaque bureau dans le ressort duquel sont situés les biens immeubles des personnes décédées.

Tous ces registres de formalités sont établis dans l'ordre d'arrivée et de transcription des actes ; ils sont exploitables par des tables recensant le nom des personnes concernées par les actes enregistrés. Il a longtemps existé des tables différentes selon les transactions : vendeurs, acquéreurs, partages, baux de biens, contrats de mariage, donations, testaments, décès, successions... Puis, des répertoires d'enregistrement et de déclaration des droits celés suivis eux-mêmes de fichiers nominatifs ont été établis à partir de 1866.

De nombreux registres de recettes et sommiers étaient enfin dressés pour enregistrer les droits et taxes financières, fiscales ou de greffe perçus lors de l'enregistrement des actes ; réglementairement éliminables, tous n'ont pas été versés et parmi ceux qui l'avaient été, seuls des spécimens ont été conservés (généralement, un tous les 20 ans, ou bien un seul registre à titre de spécimen d'un type de registres).

## **Classement des registres des bureaux de l'Enregistrement du Jura**

Les registres, tables et sommiers de tous les bureaux de l'Enregistrement ont été vérifiés, classés et dotés d'inventaire (répertoires numériques simples provisoires) entre 2010 et 2017 par M. Damien Willemann. Les cotes des registres demeurent toutefois à ce jour inchangées par rapport à la situation précédente et sont donc provisoires ; une nouvelle cotation générale interviendra lorsque les registres seront rangés matériellement par bureau et dans l'ordre de leur classement définitif au sein de nos magasins d'archives.

## **Communicabilité des documents**

Les registres de moins de 50 ans d'âge ne sont pas communicables tandis que les tables et les sommiers comptables sont immédiatement communicables. En outre, des documents très dégradés par d'anciennes moisissures, à ce jour traitées et inactives, ne sont pas actuellement communicables en raison de la grande fragilité du papier (mention : NC moisie portée au droit des registres concernés sur les inventaires).

## **Inventaires des documents**

Les inventaires dressés par bureau sont accessibles sous forme d'un fichier pdf rattaché à chaque bureau d'Enregistrement sur le présent portail, ainsi que sous forme papier en salle de lecture des Archives.

## **Sources complémentaires**

- *Ministère de l'Économie, des finances et du budget. Service des archives économiques et financières.* Sous-série F<sup>33</sup>, enregistrement et domaines.

## **Bibliographie sommaire (traités administratifs, études, inventaires)**

- MASSON DELONGPRE (dir.), *Code annoté de l'enregistrement : répertoire complet des lois sur l'enregistrement, annotées des circulaires et instructions de l'administration, par une société de jurisconsultes et d'employés de l'enregistrement.* Paris, Gustave Pissin, 1837, 646 p.
- Paul Lucas CHAMPONNIERE et Paul RIGAUD, *Traité des droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèques, et des contraventions à la loi du 25 ventôse an XI.* Cinq volumes ; Paris, C. Hingray, 1839-1841 (2<sup>e</sup> édition).
- Maurice Désiré GARNIER, *Répertoire général et raisonné de l'enregistrement, des domaines et des hypothèques. Nouveau traité en forme de dictionnaire.* Cinq volumes ; Mesnil, Firmin-Didot, 1891. (7<sup>e</sup> édition).
- Eliacin NAQUET, *Traité théorique et pratique des droits d'enregistrement,* Paris, L. Larose, 1899, 3 vol. in-8° (2<sup>e</sup> édition).

- G. DESERT, "L'enregistrement, source d'histoire sociale. Les revenus du propriétaire rentier du sol", dans *Actes du 90<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, section d'histoire moderne et contemporaine*, Nice, 1965, t. I, p. 33-53.
- Jean-Paul MASSALOUX, *La régie de l'enregistrement et des domaines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Etude historique*. Genève, Droz, 1989.
- B. de FOURNOUX, *Archives de l'Allier. Répertoire numérique 3 Q (...)*, Moulins, Archives départementales de l'Allier, 1977 (p. I-XXV, introduction dans laquelle figurent un historique des registres tenus par les bureaux de l'enregistrement et des indications sur la manière de les utiliser).
- J. BRÉGEON, H. KELLERMANN, J. de LÉOCOUR, *Répertoire numérique de la sous-série 3 Q. Registres de formalité de l'Enregistrement (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XIX<sup>e</sup> siècles)*. Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire, 1986.

Extrait du *Guide des Archives du Jura*, par Henri Hours, directeur des Archives départementales, 1993 ;  
 actualisé et augmenté en juin 2011 et mai 2017 par Patricia Guyard.  
 Archives départementales du Jura©.